

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 24 septembre 2018**

**Objet**

**Groupement  
dédié à la  
fourniture de  
mobilier scolaire  
et mobilier de la  
petite enfance -  
Décision**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,  
M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT,  
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT,  
M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme BONNAL à M. NAFFRICHOUX - M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à M. GALAN - Mme VELU à M. CALT**

**Absent excusé :**

**M. HADON**

**Absents :**

**M. BELLOC – Mme RONNE**

**M. MEYRE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Sur la base de ces dispositions, la ville de Bordeaux se propose de constituer un groupement de commande dédié à la fourniture de mobilier scolaire et mobilier de la petite enfance composé de la Ville de Bordeaux, de Bordeaux Métropole et les villes de Bruges, Le Bouscat, Mérignac, Bègles, Floirac et Ambares et Lagrave.

Ce groupement, constitué jusqu'à sa résiliation, a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents au nom et pour le compte des membres du groupement.

A cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être signée par tous les membres. Cette convention identifie la Ville de Bordeaux comme le coordonnateur de ce groupement. La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux procédera notamment à :

- L'ensemble des opérations de définition et de recensement des besoins en associant les autres membres du groupement,
- L'élaboration des documents de la consultation,
- La sélection d'un ou de plusieurs cocontractants,
- La signature et la notification des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents au nom et pour le compte des membres du groupement.

En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents conclus pour ses besoins propres.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu l'avis de la Commission Education réunie en date du 10 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Ville de Bordeaux pour la fourniture de mobilier scolaire et mobilier de la petite enfance.

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement jointe en annexe.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents à la bonne exécution de ce groupement et notamment les avenants à la convention.

**DIT** que les fonds nécessaires au paiement seront inscrits sur les crédits ouverts à cet effet pour les exercices 2018 et suivants.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : <b>30</b>
Pour : 30
Contre :
Abstention :

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 25 septembre 2018**

**Le Maire,**

